

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 11 (1923)
Heft: 1

Artikel: Chronique fribourgeoise
Autor: Schorderet, Auguste
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817530>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANNALES FRIBOURGEOISES

REVUE FRIBOURGEOISE D'HISTOIRE, D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉES
SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DU CANTON DE FRIBOURG
ET
DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE DES AMIS DES BEAUX-ARTS

XI^{me} Année

N^o 1

Janvier-Février 1923



CHRONIQUE FRIBOURGEOISE

par AUGUSTE SCHORDERET.

La maussade fin d'année. — Le 3 décembre, couronnement de nos institutions démocratiques. — Une question angoissante : impôt et prélèvement ! — Le Pont de Pérrolles et le Pont de Zähringen ; une fête sous la bise. — Les dernières publications fribourgeoises.

Humide, maussade tout du long, l'année 1922 s'en est allée en faisant grise mine, et les ondées, les averses, tout le cortège du mauvais temps, ont ajouté leur note sombre à la mélancolie propre aux renouvellements d'année. Car, en dépit des souhaits échangés, des sourires, des réjouissances, le Nouvel-An n'est pas une fête gaie : devant l'insondable mystère de l'avenir, l'esprit se reporte presque naturellement vers les jours écoulés et cherche à deviner « ce qui sera » d'après la logique succession de « ce qui fut » ! Les plus indifférents, les plus insouciants n'échappent guère à la sérieuse étreinte de ce retour sur le passé. C'est la nostalgie des joies et des douceurs qui ne sont plus qu'un souvenir ; c'est le regret des choses faites et qu'on ne pourra

plus changer ; c'est la tristesse des deuils, des désillusions et des peines qui se ravive et se réveille au moment où la pensée s'y repose... Seuls, peut-être, les jeunes gens, en qui tout est promesses et pour qui le passé n'existe pas encore, éprouvent une joie complète à saluer l'an nouveau ; les autres, ceux qui ont vécu et qui ont fait l'expérience du singulier mélange d'amertumes et de douceurs qu'apporte chaque année, les autres ne sauraient espérer sans appréhension et sans se souvenir qu'à chaque instant de la vie on peut se dire, dans un soupir ou avec un hélas, le refrain du vieux poète : « Mais où sont les neiges d'antan ? »

Il semble donc qu'une chronique, par essence destinée à rappeler les événements heureux ou malheureux, ne puisse, au commencement de l'année, qu'accentuer la tendance de chacun à se replier sur le proche passé, et la tâche du chroniqueur en devient d'autant plus ingrate. Mais il ne s'agit point ici de sonder des souvenirs intimes, ni même de souligner les regrets ou les satisfactions que nous laissons nos actes ; si, en transcrivant les faits principaux de notre vie, je m'aventure à quelques réflexions, ces réflexions sont personnelles et n'engagent que mon propre sentiment : elles sont une simple suggestion dont un écrivain soucieux de son devoir ne peut se dispenser, et seuls la relation ou le rappel des événements gardent une importance générale.

Du reste, je ne me propose pas, aujourd'hui, de remonter à un très lointain passé, et, bien que les circonstances m'aient obligé à renoncer, cet automne, à écrire ma chronique, je ne veux m'arrêter qu'au dernier mois de l'an 1922, qui, certainement, dans notre vie nationale, a marqué de façon notable.

Ce mois de décembre, en effet, s'est ouvert au milieu de l'intense fièvre provoquée par une votation fédérale portant non sur des théories purement politiques, mais sur une notion fondamentale de la vie sociale. L'initiative proposée à l'acceptation ou au rejet du peuple, sous une apparence de mesure fiscale exceptionnelle, posait nette-

ment la question d'un prélèvement sur le patrimoine individuel au profit de la collectivité.

Sans doute, les auteurs du projet s'étaient entourés de mille précautions ; le produit de cet impôt unique devait servir à constituer un fonds destiné à des œuvres sociales ; on en exemptait les fortunes modestes ; on apportait, à l'échelle fixée, des amendements en faveur des familles nombreuses ; on n'atteignait, en définitive, que les riches, et même les très riches... Mais ces précautions, ou plutôt ces fallacieuses machinations, déguisaient mal l'idée qu'on voulait faire triompher : cette négation de la propriété individuelle chère au socialisme communiste ou collectiviste. Le peuple suisse ne s'y est pas laissé prendre, non pas seulement parce que chaque individu plus ou moins risquait d'être touché, mais surtout parce qu'il voulait donner un démenti formel et définitif aux perturbateurs, aux agents des théories soviétiques dont les déclamations continues deviennent de jour en jour plus arrogantes et plus obsédantes. En rejetant l'initiative, on cherchait moins à combattre la proposition d'une mesure fiscale isolée qu'à éclairer d'une façon générale, irrécusable, les chefs socialistes sur le sentiment populaire à l'égard de leurs doctrines. Pour cette raison, la propagande et l'agitation préalables au scrutin ont revêtu un caractère exceptionnellement mouvementé.

Même dans notre canton, dont le sentiment n'est douteux pour personne, la campagne fut vivement menée, afin d'assurer, par une fréquentation formidable du scrutin, un triomphe sans réplique aux idées de l'ordre et du bon sens. Pendant une bonne quinzaine, les assemblées populaires se succédèrent sans trêve dans nos villes et dans nos villages ; des orateurs jusqu'alors étrangers aux débats politiques abordèrent avec enthousiasme les tribunes citadines ou les salles enfumées des pintes campagnardes ; et, comme les deux grands partis historiques qui se disputent la gloire de tenir les fils de nos destinées politiques avaient décidé de « travailler » séparément au lieu d'unir

leurs efforts, les citoyens bénéficièrent de l'aubaine unique et vraiment curieuse d'entendre radicaux et conservateurs soutenir tour à tour la même thèse, avec les mêmes arguments et souvent avec les mêmes mots, dans des réunions placées sous l'égide de drapeaux politiques diamétralement opposés...

Notez que je relate les faits sans la moindre pensée de critique ou d'ironie ; les chefs de partis avaient vraisemblablement de bonnes raisons pour ne point fondre leurs troupes en une seule en cette occurrence. Mais je suis bien certain que le gros de ces troupes n'a point fait de distinction aussi subtile et que les électeurs invités à ces assemblées disparates et identiques ont tout écouté avec le seul désir de s'éclairer mieux afin de servir plus sûrement la commune patrie.

Quoi qu'il en soit, le résultat a bien récompensé l'effort, et, tandis que, dans l'ensemble de la Confédération, l'unanimité des cantons et une majorité de plus de six cents trente mille voix rejetaient l'initiative, Fribourg, avec ses 33 800 non contre 1100 oui seulement, donnait une fois de plus la mesure de sa patriotique et saine clairvoyance.

Cette triomphale journée peut suggérer de fort intéressantes considérations. Elle est de nature à raviver encore la fierté nationale : aucun peuple du monde, à l'heure présente ne saurait ni ne pourrait exprimer avec autant de netteté sa résistance absolue aux doctrines communistes. C'est là l'aboutissement, le couronnement de nos vieilles institutions démocratiques, et nous avons le droit de nous en réjouir hautement !

On me permettra de ne point reprendre ici tout ce qui a été fort bien dit au sujet de ce résultat magnifique dans la presse quotidienne. L'éclat de la victoire, le triomphe de la saine raison, l'honneur national, n'ont rien à gagner à de perpétuelles louanges ou à des coups d'encensoir réitérés. J'estime, au contraire, plus utile de chercher quelque enseignement, sinon dans ce résultat même, du

moins dans les motifs de la lutte, et je voudrais attirer l'attention de mes lecteurs sur une question d'apparence paradoxale, mais certainement angoissante, qu'en général les organes politiques se sont abstenus d'effleurer.

Voici cette question : les gouvernements et les partis de l'ordre n'ont-ils pas leur part de responsabilité dans l'initiative communiste?... Vous vous récriez, sans doute, et pourtant je suis sûr de vous étonner davantage encore en répondant « oui » sans hésiter!...

Cette fois, nous avons su nous défendre contre l'intrusion d'un programme cyniquement découvert, mais, aux mêmes théories, nous avons fait, jadis ou naguère, de suffisantes concessions pour autoriser cette offensive. Considérez, en effet, le caractère fiscal de l'initiative et comparez-en les données au système d'imposition de la fortune adopté par la plupart des cantons et même par la Confédération — depuis qu'un impôt fédéral existe! — Y voyez-vous de grandes différences? Ici, comme là, une échelle des fortunes en regard d'un taux progressif! Une loi fiscale assignera, par exemple, un taux de 1,5 pour mille pour frapper un capital de 500 à 6000 fr., un taux de 1,7 pour frapper un capital de 6000 à 9000 fr., et ainsi de suite. L'initiative fixait un taux de 8% pour une fortune de 50 000 fr., de 10% pour les 50 000 fr. suivants, et ainsi de suite... La différence la plus apparente n'est-elle pas simplement dans la mesure, dans le dosage ou dans le taux?

Le prélèvement socialiste se présentait comme un impôt unique, extraordinaire, essentiellement passager; son taux était par conséquent plus élevé. L'impôt sur la fortune est une charge régulière, annuelle, persistante et permanente; ses proportions doivent donc être plus modestes. Mais, à part cela, y a-t-il des différences? Les capitaux sont frappés sans égard à leur productivité, parce qu'ils existent et constituent un patrimoine, de telle sorte que les contribuables supportent la charge non en raison de ce qu'ils peuvent distraire de leurs revenus, mais uniquement en qualité de propriétaires. N'est-ce donc point

à leur propriété, à leur droit individuel de propriété, que le fisc en veut, aussi bien que l'initiative communiste?

Oh ! il existe une différence essentielle : l'initiative était un premier pas vers la spoliation complète, vers le nivelingement rêvé par les adeptes des doctrines moscovites, tandis que l'impôt représente la participation nécessaire de chacun aux services publics. Je ne conteste pas la légitimité complète d'un impôt même progressif, mais je prétends que la base de calculs de nos lois fiscales repose sur des idées trop voisines de celles qui ont présidé à la fameuse initiative du 3 décembre : c'est à la propriété qu'on s'attaque, à la propriété comme telle, et, si peu qu'on impose, tout impôt conçu sur cette base est un *prélèvement*, léger, insensible, je l'accorde, mais, tout de même un prélèvement.

Des exemples? ils abondent ! Placez vos économies en actions ou obligations industrielles, vous devez un impôt calculé sur le cours du jour de ces valeurs, même si vous ne percevez aucun dividende ou aucun intérêt depuis plusieurs années ; et vous ne seriez affranchis de l'impôt que dans le cas fort improbable où ce cours descendrait à zéro... Ou bien, soyez propriétaire d'une somme soumise à un usufruit ; en vertu de la loi, vous pouvez être astreint à l'impôt sur cette fortune aussi bien que celui qui en utilise les revenus ; et vous le serez sûrement si l'usufruitier n'est pas domicilié dans le canton... Et enfin, la contribution communale aux charges de voirie et d'éclairage n'est-elle pas calculée uniquement sur la taxe des maisons? elle atteint donc les propriétaires seuls, parce qu'ils sont propriétaires !

Hélas, je le sais, les institutions humaines ne sont jamais parfaites ; les auteurs de nos lois et réglements fiscaux étaient animés des intentions les plus pures et n'eussent jamais voulu donner la main aux doctrines communistes. Ces considérations n'ont donc pas plus un caractère de critique ou de dénigrement qu'une tendance révolutionnaire ; elles découlent naturellement de la votation

du 3 décembre. Un peuple qui a affirmé avec une netteté aussi absolue son respect du droit de propriété individuel, son refus d'un enrichissement social ou d'une entr'aide sociale provenant d'une spoliation, ce peuple-là a le droit d'avoir des lois en étroite harmonie avec ses principes. Et c'est pourquoi, en dépit des difficultés de contrôle de l'impôt sur le revenu global, je crois fermement que les gouvernements des Cantons et de la Confédération ont contracté le 3 décembre l'obligation très précise de tendre tous leurs efforts vers ce système, le seul vraiment logique et vraiment équitable...

Mais je m'arrête ! Ces réflexions d'un ordre un peu spécial — et dénuées, je tiens à le redire, de tout esprit de polémique — m'ont entraîné plus loin que je ne le pensais, si bien qu'il me reste à peine l'espace et le temps nécessaires au rappel d'autres événements importants de cette fin d'année. Et pourtant, puis-je me dispenser de mentionner tout au moins la double cérémonie du 9 décembre, par quoi nos autorités civiles et religieuses ont procédé à la pose de la première pierre du pont de Zähringen et à l'ouverture officielle du pont de Pérrolles?

Cette manifestation, simple et digne, eût pu prendre une allure plus définie, un caractère plus nettement solennel, si elle n'avait coïncidé avec la traditionnelle foire de la St-Nicolas qui accapare généralement les préoccupations du public fribourgeois et surtout si la température avait été plus clémence... Après que Mgr notre Evêque eût bénii la première pierre du futur pont de Zähringen, un long cortège, où les écoliers, les collégiens, les étudiants et un bon nombre de sociétés diverses avaient été convoqués, accompagna les membres du Gouvernement, les députés au Grand Conseil, le Conseil communal et les ingénieurs et ouvriers de l'œuvre achevée, jusqu'à Pérrolles, où sous la bise glacée, s'échangèrent les discours de circonstance.

Le ciel était maussade et gris, et le froid intense semblait paralyser les enthousiasmes, tellement que même la foire de St-Nicolas n'avait pas son animation accoutu-

mée. Ça et là, sur le passage du cortège, des drapeaux flottaient aux fenêtres des maisons ; on se sentait en fête, on se sentait heureux à bon droit, et pourtant la température, la bise impitoyable, le sol gelé, je ne sais quoi, figeait les sourires et glaçait les cœurs : il manquait un rayon de soleil pour que ce fût une vraie fête !...

Mais si les sentiments éprouvés certainement par tous demeurèrent ce jour-là plus ou moins contenus dans l'intimité des cœurs, la journée n'en fut ni moins belle, ni moins bonne. Elle représentait la légitime fierté de l'œuvre accomplie en dépit des difficultés de l'heure, du succès couronnant l'effort, de l'aboutissement heureux des énergies dépensées, et, en même temps, elle disait la volonté ferme et tenace d'achever, de compléter sans retard ce progrès nécessaire; elle célébrait à la fois les espoirs réalisés et ceux qui dans un proche avenir se réaliseront ; c'était vraiment une grande, une réconfortante journée !...

Pour souligner mieux l'importance de l'ouverture du pont de Pérolles, la Direction des Travaux publics a fait paraître, à cette occasion, une élégante plaquette contenant, sous une couverture illustrée par le bon peintre Castella, quelques notes historiques et techniques et une collection de vues photographiques très suggestives. Les principales données de ce travail gigantesque, comme les avatars successifs d'un projet vieux d'un demi-siècle réalisé enfin heureusement, valaient bien la peine d'être rappelés au public. Si le texte, ça et là, paraît un peu mince et a pu soulever quelques critiques, d'ailleurs légères, on ne saurait contester à ce petit livre ses excellentes intentions et surtout un charme particulier que relèvent d'admirables clichés présentés avec un goût irréprochable.

Cette brochure commémorative m'amène tout naturellement à citer encore d'autres publications que nous a apportées le mois de décembre. Je n'en puis faire qu'une brève mention, sans essayer d'en esquisser l'analyse ou la critique, mais je jugerais ma chronique incomplète si, tout au moins, la liste des ouvrages récents n'y avait place.

L'imprimerie Delaspre, en même temps presque qu'elle édait la plaquette consacrée au Pont de Pérolles, publiait une très bonne étude de M. Jacques Bernard, nouveau docteur de notre Faculté de Droit : *Le village fribourgeois sous l'Helvétique et la Médiation*, qui abonde en renseignements intéressants sur la mentalité et les mœurs rurales dans notre pays au début du XIX^{me} siècle. C'est un excellent travail où les historiens, autant, et même plus que les juristes, trouveront leur compte. A côté de cette page de la vie fribourgeoise d'antan, on peut aisément placer les *Nouvelles Etrennes fribourgeoises*, bien que celles-ci ne prétendent point à un caractère exclusivement scientifique. Toujours pareilles en leur forme et en leur composition, les *Etrennes*, que chaque automne nous donne la maison Fragnière frères, et qu'on attend impatiemment, se renouvellent et progressent sans perdre rien de leurs bonnes traditions, apportant tour à tour des souvenirs du passé, de plaisantes historiettes, et surtout cette nécrologie fribourgeoise où elles puisent une valeur documentaire et une valeur d'émotion bien particulières. Les *Etrennes* de 1923 sont comme leurs devancières, intéressantes, amusantes, bien faites, et elles restent, pour nous, le plus aimé des almanachs...

Enfin, ai-je besoin de rappeler ici le plus brillant, le plus important des ouvrages parus à la fin de 1922 : *L' Histoire du canton de Fribourg*, de M. Gaston Castella? Les *Annales* ont signalé déjà ce beau livre richement illustré et soigneusement édité par MM. Fragnière, et la plume experte de M^{me} Niquille en a relevé les qualités scientifiques et littéraires. Je n'ai pas l'intention de reprendre les éloges mérités qu'a valus à son auteur ce travail consciencieux et profond, mais je ne puis m'empêcher de terminer cette chronique en témoignant très simplement la joie qu'éprouve mon cœur de Fribourgeois en présence de ce monument élevé de façon aussi sérieuse qu'impartiale à la gloire de mon petit pays!...
